AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1238
FR0000120503-FS0374

8 avril 2020

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOUYGUES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 avril 2020, la société anonyme Natixis (30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1er avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir directement et indirectement, à cette date, 20 046 738 actions BOUYGUES représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et 3,94% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Natixis SA[2]	20 043 888	5,28	20 043 888	3,94
Natixis Assurance[3]	2 850	ns	2 850	ns
Total Natixis	**20 046 738**	**5,28**	**20 046 738**	**3,94**

Ce franchissement de seuil résulte de la variation du « delta » de contrats financiers à dénouement monétaire portant sur des actions BOUYGUES.

Le déclarant a précisé détenir, au 1er avril 2020, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 20 043 888 actions BOUYGUES (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de 5 contrats d'échange de flux financiers de gré à gré à dénouement en espèces portant sur autant d'actions BOUYGUES[4], exerçables à tout moment entre le 6 janvier 2023 et le 6 janvier 2027.

2. Par le même courrier, la société anonyme Natixis (30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir directement et indirectement, à cette date, 18 769 678 actions BOUYGUES représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 3,69% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Natixis SA[2]	18 766 828	4,94	18 766 828	3,68
Natixis Assurance[3]	2 850	ns	2 850	ns
Total Natixis	**18 769 678**	**4,94**	**18 769 678**	**3,69**

Ce franchissement de seuil résulte de la variation du « delta » de contrats financiers à dénouement monétaire portant sur des actions BOUYGUES.

[1] Sur la base d'un capital composé de 379 909 803 actions représentant 509 280 099 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Filiale à 70,7% de la société BPCE.
[3] Filiale à 100% de Natixis SA.
[4] Sur la base d'un delta de 0,797 (soit un notionnel de 25 143 351 actions) (source : *interne Natixis*).

Le déclarant a précisé détenir, au 2 avril 2020, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 18 766 828 actions BOUYGUES (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de 5 contrats d'échange de flux financiers de gré à gré à dénouement en espèces portant sur autant d'actions BOUYGUES[5], exerçables à tout moment entre le 6 janvier 2023 et le 6 janvier 2027.

[5] Sur la base d'un delta de 0,746 (soit un notionnel de 25 143 351 actions) (source : *interne Natixis*).